

<http://www.cpalb.fr/la-question-de-la-regulation-du>



# La question de la régulation du lac du Bourget

- Le lac du Bourget - Les nouvelles du lac -



Date de mise en ligne : dimanche 16 novembre 2014

---

Copyright © Club de plongée d'Aix les Bains, lac du Bourget - Tous droits

réservés

---

### Constat

Sur les 50 ha de roselières existant en 1950, aujourd'hui il n'en reste que 26 ha, soit une baisse de la moitié des surfaces initiales.

Pourtant les roselières sont des zones de frai et de nurserie pour de nombreuses espèces animales, des zones d'abri et de nidification (oiseaux) et une zone d'épuration traitant la matière organique et les hydrocarbures essentielles au fonctionnement du lac.

Aujourd'hui, suite aux opérations d'assainissement entreprises depuis 15 ans l'amélioration de la qualité de l'eau est avérée. D'importants travaux de restauration des roselières ont également été entrepris (2 MEuros en 15 ans) notamment la pose de piquets pour lutter contre l'intrusion des bateaux.

La suite sur le site du CISALB : [Comité intersyndical pour l'assainissement du lac du Bourget](#)



**Les roselières du lac du Bourget** Sur l'ensemble des lacs profonds périalpins et jurassiens, les roselières ont régressé en moyenne de plus de 50 % en un demi-siècle. Au lac du Bourget, la régression des roselières a débuté au milieu du XXème siècle. Aujourd'hui 11 km de roselières s'étirent sur les 45 km de berges.